

Cas n° :

Introduction

1.

Conclusion

6. À la lumière des questions soulevées dans la présente décision, notamment l'absence de toute pièce visant la suspension de l'action, le Tribunal du contentieux administratif n'a plus de question à trancher et l'affaire est close.

(Signé)
Juge Ebrahim-Carstens

Le 22 décembre 2010

Enregistré au greffe le 22 décembre 2010

(Signé)
Santiago Villalpando, greffier, Tribunal du contentieux administratif
des Nations Unies, New York